

M. Philippe LEMÂÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles R 42, R 43 et R 44 du Code Electoral,

Vu la circulaire ministérielle INTA1910814C du 18 avril 2019,

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2018,

Vu les listes électorales de la Commune Nouvelle de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 juillet 2016 instituant, dans la commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny, trois bureaux de vote,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du bureau de vote n°1 pour les élections Européennes du dimanche 9 juin 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS EUROPEENNES 2024			
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	M. LEMAITRE Philippe	Mme TESNIERE Isabelle	M. VILLAESPESA Stéphane
10h30-13h00	Mme LAURANSON Marie-Odile	M. GARNIER Patrick	Mme DARMAILLACQ Véronique
13h00-15h30	Mme LUCAS DZEN Christine	Mme GOSSE Charlotte	Mme SESBOÛÉ Catherine
15h30-18h00	M. METTE Christian	M. LECOT Benoît	M. DELAUNAY Christophe

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 1	Philippe LEMAITRE

Article 2

La composition du bureau de vote n°2 pour les élections Européennes du dimanche 9 juin 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS EUROPEENNES 2024			
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	M. LEMONNIER Frédéric	Mme MARTINE Chantal	M. LANGELIER Francis
10h30-13h00	Mme GARNIER Liliane	M. DARMAILLACQ Patrick	Mme LEMOINE Martine
13h00-15h30	LEMONCHOIS Marie-Josèphe	M. SESBOÛÉ Yves	Mme LECHEVALLIER Linda
15h30-18h00	M. CORDON Sébastien	Mme MACE Christiane	M. HENNEQUIN Pierre

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 2	Frédéric LEMONNIER

Article 3

La composition du bureau de vote n°3 pour les élections Européennes du dimanche 9 juin 2024, est fixée de la manière suivante :

ELECTIONS EUROPEENNES 2024			
HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	IDENTITE
7h55 – 10h30	Mme POREE Claudie	M. CONSTANT Emile	Mme LAVOLEE Manuella
10h30-13h00	Mme POREE Claudie	M. CONSTANT Emile	M. LEMONNIER Lauraine
13h00-15h30	M. GUILLAUME Nicolas	M. COURTEILLE Davy	Mme CONSTANT Jocelyne
15h30-18h00	M. GUILLAUME Nicolas	M. COURTEILLE Davy	M. HUARD Alexandre

Dépouillement	Président de Bureau
Bureau 3	Nicolas GUILLAUME

Article 4

- Le Directeur Général des Services de la Commune Nouvelle,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 05/06 au 26/06/2024

La notification faite le 05/06/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
mercredi 5 juin 2024

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20240606-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06-06-2024

Publication : 06-06-2024



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE